

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

ID : 018-211801089-20220930-2022_68-DE



DEPARTEMENT DU CHER

-

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

-

COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL
30/09/2022

Date de convocation :
23 septembre 2022

Nombre de membres :
En exercice : 20
Présents : 16
Votants : 19
Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/68

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le 30 septembre à 19h30.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Étaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Guy HENRY, Mme Catherine CLAUDET, Mme BRETON Muriel, M. Philippe MAUPASTE, Mme Nathalie LASSERRE, M. Guillaume PERDRIX, M. Anthony GARINIE, M. Nicolas THOMAS, M. Alain PAQUET

Absents excusés : Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, (pouvoir à Christelle BEZE), Mme Danièle FONTAINE (pouvoir à Catherine CLAUDET), M. BOISSIER Wilfried (pouvoir à Guillaume PERDRIX), M. Sylvain RABOT

Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

Il est demandé de conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative suivante :

18108	COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L AUBO	DM n°2 2022
Code INSEE	Budget COMMUNAL LG 316	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

FINANCEMENT ETUDE PVD ET AJUSTEMENT CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	143 882.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	143 882.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	108 229.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	108 229.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 653.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 653.00 €
Total FONCTIONNEMENT	108 229.00 €	143 882.00 €	0.00 €	35 653.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	108 229.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	108 229.00 €	0.00 €
D-2031-113 : VOIRIE et Réseaux	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-120 : PETITES VILLES DE DEMAIN	0.00 €	18 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	28 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-113 : VOIRIE et Réseaux	76 120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	76 120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-115 : MAIRIE / Sces Annexes	51 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-102 : SALLE Municipale	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-103 : ECOLE / Maternelle - G.Scolaire	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-105 : Services ESPACES VERTS	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-113 : VOIRIE et Réseaux	0.00 €	12 716.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21533-104 : Services TECHNIQUES	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-103 : ECOLE / Maternelle - G.Scolaire	1 125.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-101 : MAIRIE / Secrétariat	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	74 725.00 €	13 816.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	150 845.00 €	42 616.00 €	108 229.00 €	0.00 €
Total Général		-72 576.00 €		-72 576.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus présentée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 018-211801089-20220930-2022_68-DE



Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Guerche sur l'Aubois, le 5/10/2022

M. le Maire

Signature

.....

Pierre DUCASTEL

M. le Secrétaire de séance

Signature

.....

Romain FONTAINE

Diffusion sur le site internet de la commune le : 05/10/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 05/10/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Le Maire

Pierre DUCASTEL